

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU 31 MARS 2017**

**CM2017/03/05 : APPROBATION DE LA CONVENTION ETAT – COLLECTIVITES DANS LE CADRE DE
L'APPEL A PROJETS « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS »**

DATE DE LA CONVOCATION : 24 MARS 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

ETAIENT PRESENTS : Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN (jusqu'à 10h10 puis représenté par Thierry HODENT), Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERGER (jusqu'à 11h05 puis représenté par Patrice CALMEJANE), Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h17 puis représenté par Julien DUMAINE), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Alain-Bernard BOULANGER, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h20 puis représenté par Julie BOILLOT), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAIN, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC (jusqu'à 11h08 puis représenté par Didier PAILLARD), Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSEL, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h28), Luc CARVOUNAS (jusqu'à 10h57 puis représenté par Emmanuel GREGOIRE), Laurent CATHALA (jusqu'à 11h03 puis représenté par Jean-Bernard BROS), Eric CESARI, Jacques CHAUSSAT, Yves CONTASSOT, Gérard COSME (jusqu'à 11h03), Jérôme COUMET (jusqu'à 10h46), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Thierry DEBARRY, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DONATH, Patrick DOUET, Julien DUMAINE, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Jean-Christophe FROMANTIN (jusqu'à 11h03), Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Christophe GIRARD, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON (jusqu'à 10h45), Emmanuel GREGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 10h50 puis représenté par Patrick DOUET), Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Michel HERBILLON (jusqu'à 11h10 puis représenté par Séverine MAROUN), Anne HIDALGO (jusqu'à 10h42 puis représenté par Philippe DALLIER), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Halima JEMNI, Carinne JUSTE, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN, Jean-Christophe LAGARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE, Michel LEPRETRE (jusqu'à 11h28), Séverine MAROUN, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 10h57 puis représenté par Catherine BARATTI-ELBAZ), Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Eric MELHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h03 puis représenté par Marie-Pierre DE LA GONTRIE), Joëlle MOREL, Georges

MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Sylvine THOMASSIN, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Corinne VALLS (jusqu'à 11h10 puis représentée par Sylvine THOMASSIN), Sophie VALLY, François VAUGLIN (jusqu'à 10h53 puis représenté par Pauline VERON), Pauline VERON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI, Jean-François VOGUET

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Marie KENNEDY), Sylvie ALTMAN (représentée par Didier GUILLAUME), Marie-Hélène AMIABLE (représentée par Jacqueline BELHOMME), Denis BADRE (représenté par Hervé MARSEILLE), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Gauthier MOUGIN), Patrick BALKANY (représenté par Alain-Bernard BOULANGER), Julien BARGETON (représenté par Mao PENINO), Christiane BARODY-WEISS (représentée par André SANTINI), Françoise BAUD (représentée par Patrice LECLERC), Jacques-Alain BENISTI (représenté par Patrick BEAUDOUIN), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Marinette BACHE), Vincent CAPO-CANELLAS (représenté par Anne TACHENE), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Stéphanie DAUMIN (représentée par Philippe BOUYSSOU), Claire DE CLERMONT-TONNERRE (représentée par Jean-Baptiste DE FROMENT), William DELANNOY (représenté par François LE CLEC'H), Grégoire DE LA RONCIERE (représenté par Jean-Didier BERGER), Stéphane DE PAOLI (représenté par Jean-Christophe LAGARDE), Marielle DE SARNEZ (représentée par Fadila MEHAL), Olivier DOSNE (représenté par Michel HERBILLON), Corentin DUPREY (représenté par Michel FOURCADE), Christian DUPUY (représenté par Jacques JP MARTIN), Vincent FRANCHI (représenté par Jean-Didier BERTHAULT), Jacques GAUTIER (représenté par Céline BOULAY-ESPERONNIER), Jean-Michel GENESTIER (représenté par Eric SCHLEGEL), Hervé GICQUEL (représenté par Alexandre VESPERINI), Eric GRILLON (représenté par Richard DELL'AGNOLA), Jean-Jacques GUILLET (représenté par Sylvain BERRIOS), Daniel GUIRAUD (représenté par Gérard COSME), Sakina HAMID (représentée par Françoise LECOUFLE), Bruno JULLIARD (représenté par Jean-Louis MISSIKA), Jean-Claude KENNEDY (représenté par Michel LEPRETRE), Laurent LAFON (représenté par Eric HELARD), Philippe LAURENT (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), Christine LAVARDE (représentée par Frédéric NICOLAS), Marie-Pierre LIMOGE (représentée par Claire MAYOLY-FLORENTIN), Jacques MAHEAS (représenté par Olivier KLEIN), Brigitte MARSIGNY (représentée par Dominique BAILLY), Rémi MUZEAU (représenté par Geoffroy BOULARD), Robin REDA (représenté par Valérie MAYER-BLIMONT), Yves REVILLON (représenté par Manuel AESCHLIMANN), Laurent RIVOIRE (représenté par Jacques CHAUSSAT), Gilles SAVRY (représenté par Georges MOTHRON), Marie-Christine SEGUI (représentée par Yvan FEMEL), Jean-Yves SENANT (représenté par Catherine LECUYER), Georges SIFFREDI (représenté par Eric CESARI), Sylvie SIMON-DECK (représentée par Laurent CATHALA), Ludovic TORO (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Laurent VASTEL (représenté par Patrick DONATH) et Jean-Marie VILAIN (représenté par Eric AZIERE).

ETAIENT ABSENTS : François ASENSI, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER, Eric BERDOATI, Ian BROSSAT, Régis CHARBONNIER, Raymond CHARRESON, Hervé CHEVREAU, Christian DEMUYNCK, Didier DOUSSET, Carole DRAI, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques

GIANNESINI, Claude GOASGUEN, François HAAB, Patrick JARRY, Vincent JEANBRUN, Philippe JUVIN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Franck LE BOHELLEC, Pierre-Yves MARTIN, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Jean-Charles NEGRE, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SCHOSTECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzédine TAÏBI, Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON et Alain VEDERE.

Dans le cadre de la compétence que la loi lui a confiée en matière de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole du Grand Paris s'est résolument engagée dès sa création le 1^{er} janvier 2016 pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'air.

La lutte contre la pollution de l'air constitue une des grandes priorités de la Métropole du Grand Paris. Cet engagement se décline à travers de nombreuses actions mises en place depuis sa création, qu'il s'agisse de l'organisation avec la Ville de Paris de la conférence internationale *Cities For Air*, de la création du dispositif « Métropole Roule Propre ! » pour accompagner les particuliers dans l'acquisition d'un véhicule propre, de sa participation à la révision en cours du Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France ainsi qu'aux réunions organisées par le Préfet de Police lors des pics de pollution, du projet d'amélioration de la qualité de l'air porté par la Métropole dans le cadre du programme LIFE de la Commission européenne ou de son Plan Climat Air Energie Métropolitain qui sera finalisé fin 2017.

La Métropole du Grand Paris a été lauréate, avec plusieurs collectivités du cœur d'agglomération, de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » lancé en juin 2015 par le Ministère de l'Environnement et dont l'objectif est de faire émerger des « villes laboratoires » volontaires pour mettre en œuvre des actions concrètes et exemplaires afin d'obtenir des villes plus respirables d'ici 5 ans. Ce travail, engagé dès 2015, a réuni les établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre, la Ville de Paris ainsi que les Départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

De nombreuses réunions entre ces collectivités et avec les services de l'Etat se sont tenues depuis lors afin de permettre aux cosignataires de bénéficier d'un co-financement de l'Etat à hauteur d'1 million d'euros. Ces échanges ont permis d'aboutir à la convention annexée à la présente délibération, qui comporte deux volets :

- Des études à l'échelle métropolitaine, comprenant : une description précise des caractéristiques des véhicules circulants ; une étude sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires des mesures d'accompagnement au changement de pratiques de mobilité ; une stratégie de communication sur la qualité de l'air. Ce volet serait coordonné et piloté par la Métropole du Grand Paris, pour un coût global de 340 000 € HT, subventionné par l'Etat à hauteur de 228 000 €.

- Des actions territorialisées en faveur de la qualité de l'air, propres à chaque signataire. L'engagement financier de ce volet est de 6 041 666 € HT, subventionné par l'Etat à hauteur de 772 000 €.

La réalisation des actions prévues dans le cadre de cette convention avec l'Etat contribuera utilement à la construction d'une vision commune des enjeux, afin de partager les objectifs avec l'ensemble des parties prenantes et d'agir de façon coordonnée et concertée au bénéfice du plus grand nombre. La répétition des épisodes de pics de pollution des derniers mois et ceux auxquels nous allons être confrontés témoignent de l'acuité ainsi que de l'urgence des défis à relever.

L'adoption de la convention « villes respirables en 5 ans » constitue une étape importante de ce travail pour lequel la Métropole du Grand Paris souhaite mobiliser l'ensemble des collectivités afin d'agir le plus efficacement pour améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour adopter la convention « Villes respirables en 5 ans » passée entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, et la Métropole du Grand Paris, ainsi que les collectivités partenaires (établissements publics territoriaux Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre ; Ville de Paris ; Départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), pour autoriser le Président de la Métropole à la signer, et inscrire les crédits correspondants.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région Ile-de-France,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de lutte contre la pollution de l'air ;

Considérant les résultats de l'appel à projet « Villes respirables en 5 ans » du 24 septembre 2015,

Considérant que par la présente convention, la Métropole s'engage à réaliser deux études à l'échelle métropolitaine (un état des lieux du parc roulant et de la composition du trafic routier,

ainsi qu'une étude sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires des mesures d'accompagnement liées au changement de pratiques de mobilité), et élaborer un plan de communication sur la qualité de l'air, pour un montant total correspondant de 340 000 € subventionné à hauteur de 228 000 €,

La commission Développement durable et environnement consulté et ayant rendu un avis favorable lors de la réunion du 21 mars 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention entre le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et la Métropole du Grand Paris, annexée à la présente délibération.

AUTORISE la dépense correspondante de 200 000 € dont 140 000 € de recettes pour la réalisation d'un état des lieux du parc roulant et de la composition du trafic routier à l'échelle de la métropole, de 90 000 € dont 63 000 € de recettes pour la réalisation d'une étude sur les impacts économiques, sociaux et sanitaires des mesures d'accompagnement liées au changement de pratiques de mobilité, et de 50 000 € dont 25 000 € de recettes pour l'élaboration d'une stratégie de communication sur la qualité de l'air.

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Ministère de l'Environnement.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Député-Maire de Rueil-Malmaison

